



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Revenus fonciers

Question écrite n° 39769

Texte de la question

M Jean-François Deniau attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, sur le fait que de nombreux salariés ayant accepté de changer de résidence pour des motifs professionnels sont conduits à donner en location leur habitation principale. Ces salariés se trouvent donc dans la situation d'avoir à régler une imposition supplémentaire au titre des loyers qu'ils encaissent alors même qu'ils ne disposent généralement pas de ressources supérieures en raison des charges plus élevées qu'ils ont à supporter pour assurer leur hébergement à proximité de leur nouveau lieu de travail. Il lui demande donc si, en considération de l'intérêt qui s'attache à favoriser la mobilité professionnelle, il lui paraîtrait envisageable de supprimer ou d'atténuer l'imposition des loyers qui sont perçus dans la situation ci-dessus évoquée.

Données clés

Auteur : [M. Deniau Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39769

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1810